

Comité syndical du mardi 11 juin 2024

- 1 trémie destinée au transfert des biodéchets ; le(s) site(s) de traitement n'est (ne sont) pas connu(s) à ce jour) ;
- 1 casier pour le regroupement des emballages en verre ;
- 1 salle de caractérisation ;
- 1 espace pédagogique pour sensibiliser la population de l'agglomération aux bons gestes de réduction et de tri (cet espace permettant de limiter les déplacements des publics sur le territoire en apportant au plus près les outils pédagogiques).
- 1 ensemble de locaux sociaux ergonomiques (bureau, salle de pause, vestiaires, sanitaires et douches).

Au stade de la phase de maîtrise d'œuvre en cours, le coût d'opération global est le suivant :

Hypothèse	Estimation du montant global HT (Phase avant-projet)
Communs dont aléas (nécessaires à construction du quai de transfert)	147 500 € HT
Quai de transfert (dont aléas)	3 491 000 € HT
Options (trémies tasseuses)	162 800 € HT
Divers (frais de MOE, d'AMO, études géotechniques, hydrauliques, thermiques, missions de CT et SPS, diagnostics)	428 700 € HT
Total	4 230 000 € HT

Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivent sur 2024, les travaux se dérouleront en 2025 pour une mise en service du quai de transfert au printemps 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240611-240611_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Affichage : 13/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Comité syndical du mardi 11 juin 2024

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme

Olivier PAZ
Président du SYVEDAC



A L'UNANIMITE



Syvedac
SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination
des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240611-240611_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Affichage : 13/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Comité syndical du mardi 11 juin 2024

LE COMITE SYNDICAL

VU la délibération du Comité syndical du 29 septembre 2020 approuvant l'adhésion au SYVEDAC de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie au 1^{er} janvier 2021 ;

VU la délibération du Comité syndical du 14 juin 2022 approuvant le programme de l'opération ;

Vu la convention d'offres de concours passée entre la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie et le SYVEDAC qui rappelle le principe de division foncière et de cession en pleine propriété au profit du SYVEDAC de l'emprise du terrain concerné par le projet de quai de transfert ;

Vu les marchés en cours de maîtrise d'œuvre (N° 23D004) et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (N° 24D004) pour la construction d'un quai de transfert des déchets du SYVEDAC ;

CONSIDERANT que cet équipement de transfert participera à optimiser la performance environnementale (transport des déchets vers les exutoires au moyen d'ensembles routiers de grande capacité) et améliorera le cadre de vie (réduction du nombre de véhicules en circulation) ;

PRES EN AVOIR DELIBERE

SOLLICITE une subvention Fonds Vert pour la construction de ce quai, au taux le plus élevé possible, au titre de l'accélération de la transition écologique du territoire ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240611-240611_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Affichage : 13/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Siège Social

SYVEDAC

9, rue Francis de Pressensé

14460 COLOMBELLES

Tél. : 02 31 28 40 03

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 4 juin 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le mardi onze juin à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : **73**

Nombre de membres présents : **40**

Etaient présents :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. ADAM – M. BERNARD – M. COUTANCEAU – M. DEGOULET – Mme DIOUF – M. DUTHILLEUL – M. GUENNOG – M. GUIDI – Mme LAMY – M. LANGLOIS – M. LE LAN – M. LECERF – Mme LEGRAND – M. LESELLIER – M. MATA – M. MONTONI – M. VINCENT.

↳ Délégués suppléants : M. BONNE – M. DAOUT – M. LE BOURGEOIS – M. VARIN.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. CHEDEVILLE – M. COOL – M. GALLIER – Mme LAMY – M. Alain MARIE – M. TISSIER – M. VIGAN.

↳ Délégué suppléant : M. BENARD.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégués titulaires : M. BOSSARD – M. GAUQUELIN – M. LENEZ.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE – Mme DUBOS – M. GERMAIN – Mme GRANA – M. PAZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20240611-240611_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Affichage : 13/06/2024

Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'autorité compétente Pressensé 9, rue Francis de Pressensé 14460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org



⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

↳ Délégué titulaire : M. DENOYELLE.

⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**

↳ Délégués titulaires : Mme FIEFFÉ - M. GUILLEMETTE.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. BAIL – Mme BARILLON – Mme BONAMY – M. BOURGUIGNON – Mme CALBERG-ELLEN – Mme COUE DA SILVA – Mme FIQUET – M. FLAUST – M. JOBEY – M. LIZORET – M. LOUVEL – M. MARIE – M. POTTIER – M. RAVENEL – M. ROBERT – Mme SASSIER.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. DESHAYES – M. GILAIN – M. GUILLOT – M. LOUIS – Mme REVERT – M. RZEPECKI – Mme WASSNER.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégués titulaires : M. DELAHAYE – M. DUPONT-FEDERICI.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégué titulaire : Mme LELIEVRE.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

↳ Délégués titulaires : Mme BLANCHER – M. GOBÉ – M. MAUGER.

Etaient absents (délégués titulaires) :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. DESVAGES – M. ESCACH – M. GOBERT – M. LANDEMAINE – M. PRIEUX – M. SÉRÉE – Mme THOMAS.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégué titulaire : M. BRIARD.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégué titulaire : M. HILBÉ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240611-240611_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Affichage 13/06/2024
Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'autorité compétente par délégation, 14 460 Colombelles
7 rue Francis de Pressensé

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org

